

RAPPORT DU PRÉSIDENT 2016-2017

26^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Bonjour à tous et toutes et bienvenue à notre assemblée générale annuelle qui couronne notre exercice 2016-2017.

Comme par les années passées, nous articulerons notre propos sur les quatre principaux éléments de notre planification stratégique quinquennale. Nous parlerons donc des stratégies de communication et de l'image de marque du RAAV, de sa gouvernance, du développement de projets mobilisateurs et de l'amélioration des conditions de pratique professionnelle.

AXE 1 - Stratégies de communication et image de marque

À l'occasion de son 25^e anniversaire, le RAAV a souhaité être plus présent et augmenter sa visibilité, autant auprès de ses membres que dans le milieu en général et se démarquer notamment au moyen d'activités diverses étalées sur l'année et grâce à divers partenariats.

Petit look revampé

Le 27 octobre 2016, nous avons procédé au dévoilement du logo anniversaire réalisé par Isabelle Guérette. Celui-ci a été intégré à l'ensemble de nos outils de communications : le site Internet, la page Facebook, les signatures électroniques, la Cyberlettre, ainsi que sur l'ensemble des documents destinés à l'externe.

Activités

L'automne 2016 et le début de l'hiver 2017 ont été marqués par la participation des membres du CA et de la direction générale à quatre soirées de diffusion de la série documentaire de la réalisatrice Suzanne Guy « À tout hasard ». Ces soirées se sont tenues les 12 octobre et 9 novembre 2016, ainsi que les 1er et 22 février 2017 à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord. En organisant ces rencontres-discussions, le RAAV a souhaité se rapprocher de la communauté des artistes, mais aussi du public en général et les sensibiliser sur l'importance de se regrouper en une association forte qui parle au nom de tous les artistes en arts visuels du Québec. Le RAAV tient à remercier la réalisatrice Suzanne Guy pour cette précieuse collaboration qui aura permis au public présent de se familiariser à la connaissance de l'art public, mais aussi avec les lois encadrant la profession d'artiste dont la loi sur le droit d'auteur.

En octobre 2016, le directeur général Bernard Guérin a été invité à donner une conférence sur le RAAV dans le cadre d'un cours de 2e cycle de la Faculté des arts de l'UQAM : Aspects juridiques reliés à la pratique artistique. Cette conférence-discussion aura permis de transmettre au groupe d'étudiants des notions fondamentales sur les multiples enjeux juridiques du domaine des arts que les artistes sont amenés à rencontrer au cours de leur carrière : on parle notamment du droit d'auteur, des relations contractuelles artistes/diffuseurs, etc.

Le 9 mars 2017 à l'Arsenal, dans le cadre du festival Art souterrain et en concordance avec le thème de l'événement Jeu et diversion, le RAAV a tenu une table ronde intitulée Distraction ou divertissement : brouillage des codes et nouvelle lecture de l'art actuel ? Le propos de cette activité aura permis de réfléchir à la définition de l'œuvre contemporaine, en tenant compte de la place de plus en plus imposante du divertissement dans la société. Il fut également question de la recherche de légitimité des nouvelles tendances artistiques, notamment l'art numérique, dans le circuit de l'art contemporain. Animée par André-Louis Paré, directeur de la revue ESPACE, art actuel, la table ronde a réuni Camille Rajotte, artiste professionnelle membre du RAAV, Lynn Hughes, artiste et enseignante-chercheuse en médias numériques, également cofondatrice d'Hexagram et Alain Thibault Commissaire et directeur artistique d'Elektra et de la Biennale internationale d'art numérique de Montréal (BIAN). Nous tenons à souligner le généreux soutien de la Caisse de la Culture qui a rendu possible la tenue de cette activité.

Il convient finalement de mentionner notre participation à deux événements incontournables de la scène artistique, soit la Biennale de Québec, Manif d'art, le 8 avril 2017 au Musée de la Civilisation de Québec et la foire PAPIER organisée par l'Association des galeries d'art contemporain (AGAC), le 23 avril 2017 à l'Arsenal.

Ces activités s'étant tenues après la fin de l'année fiscale (31 mars 2017), elles se verront détaillées dans le prochain rapport annuel.

Vidéo auto promotionnelle :

Dans le but de faire connaître davantage notre mission et de véhiculer notre message auprès de la communauté artistique, nous avons produit une première capsule vidéo sur l'importance du RAAV au sein de la communauté artistique et les avantages pour les artistes d'y adhérer.

Filmée par une petite équipe dirigée par Émile Desroches-Mongeon, finissant en cinéma de l'UQAM, la capsule vidéo d'une durée de 3 minutes a été réalisée en janvier 2017. Celle-ci a dans un premier temps été diffusée en primeur aux membres à l'occasion du renouvellement de la cotisation. Elle a par la suite été rendue publique le 22 mars 2017 sur Facebook et notre chaîne YouTube.

Nous sommes très heureux de l'accueil qui a été fait à cette capsule. De par le nombre de commentaires positifs que nous avons reçus, nous pouvons dire que l'objectif a été atteint. D'autres capsules sont en préparation et seront lancées périodiquement, notamment celle du directeur général qui portera sur les droits d'auteur pour les artistes en arts visuels.

Pour le RAAV, il s'agit d'un outil efficace pour sensibiliser les artistes sur divers sujets d'importance concernant la profession d'artiste. Relativement peu coûteuse, elle est facilement accessible et nous permet aussi de rejoindre un très vaste public.

Cyberlettres :

Et finalement, que serait le travail de communication sans la publication des Cyberlettres ? Outils d'information indispensables au service des artistes, nous avons envoyé 19 cyberlettres cette année à raison de deux par mois, traitant des plus récentes actualités du milieu des arts visuels, mais aussi du travail que nous effectuons au sein du RAAV (dossiers en cours, réalisations, événements, activités de formation continue, etc.).

AXE 2 - gouvernance du RAAV, représentativité et concertation

Nouvelle direction générale

L'année 2016 a été marquée par le départ de son directeur général, M. Christian Bédard après plus de 11 ans à ce poste. Ce dernier a assuré une transition harmonieuse avec la nouvelle direction. Me Bernard Guérin, avocat de formation, est rentré en fonction le 25 juillet 2016 avec le mandat de poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action 2016-2017 tout en élaborant un nouveau plan d'orientations stratégiques pour la période s'étendant de 2017 à 2021.

Avocat issu du milieu des médias et des communications, Me Guérin apporte une expertise pointue en droits d'auteur vu son expérience variée en tant que représentant des utilisateurs et des titulaires de droit d'auteur. La nouvelle direction entend poursuivre les demandes historiques du RAAV pour faire reconnaître et respecter les droits d'auteur des artistes en mettant l'emphase notamment, sur la révision de la Loi sur le droit d'auteur prévue en 2017 et l'introduction du droit de suite.

Plan d'orientations stratégiques et plan d'action 2017-18

Conformément aux grandes orientations de notre plan stratégique, le conseil d'administration a adopté il y a quelques jours un Plan d'action qui priorisera certaines actions pour la prochaine année. Ce Plan d'action fait partie des documents qui vous ont été remis en arrivant ce matin.

Antenne dans la Capitale nationale (la totalité du rapport de Julie Picard - Annexe A, est disponible sur notre site Internet)

Le RAAV a maintenu son antenne dans la Capitale nationale en la personne de Julie Picard qui a terminé son mandat en avril 2017. Près de deux années se sont écoulées, alors que Julie Picard a choisi de tirer sa révérence afin de consacrer plus de temps à ses mandats de formations et de coaching auprès des artistes et des organismes culturels, de même qu'à sa pratique artistique. Amie du RAAV, Julie continuera à collaborer avec le RAAV de façon ponctuelle; elle passe le flambeau à l'artiste Amélie Proulx.

Tout au long de son mandat, Julie a été un pilier pour l'association et une oreille attentive pour ses collègues de la grande région de Québec.

> Représentations 2016-2017

Julie Picard a contribué à informer les artistes de la relève en présentant une conférence de deux heures aux étudiants du cours *l'Artiste et sa carrière* du baccalauréat en Arts visuels de l'Université Laval. Elle a également poursuivi la représentation à la Table des Arts Visuels du Conseil de la culture des régions de Québec et Chaudières-Appalaches, plateforme de concertation où sont réunis autour d'une même table les artistes individuels, travailleurs culturels, représentants de centres d'artistes et de galeries privées, et commissaires indépendants. L'antenne s'est activement impliquée dans le suivi avec les responsables de la Ville de Québec du Programme de maintien des ateliers d'artistes. On doit d'ailleurs souligner un dénouement important dans ce dossier. En effet, la nouvelle mesure de subvention aux ateliers d'artistes a été reconduite pour une deuxième année d'opération avec une nouvelle mouture bonifiée incluant désormais les copropriétés possédant un statut résidentiel, mais dont l'usage atelier d'artiste est permis dans la réglementation.

Le RAAV s'en réjouit et applaudit cet assouplissement du programme qui, espérons-le, aura bonifié le nombre d'artistes soutenus par cette subvention.

Par contre, la mesure Coup de pouce de la Ville de Québec permettant un soutien individuel ponctuel de projet entre 250 \$ et 1000 \$ a été abolie. Notre antenne a appris de la part du Service de la culture de la Ville de Québec que le Conseil municipal n'a pas reconduit l'enveloppe pour l'année 2017.

Coalition « La culture, le cœur du Québec »

Initiative de Christine Bouchard (DG En piste) et Paule Beaudry (DG La danse sur les routes), la Coalition « La culture, le cœur du Québec » a été lancée suite au constat selon lequel il existe une très grande lacune au niveau de la représentation du secteur culturel et pour protester du fait qu'aucun représentant de la culture n'était invité au Rendez-vous national de la main-d'oeuvre ni à siéger à la Commission des partenaires du marché du travail. Regroupant plus d'une cinquantaine d'organismes du milieu culturel, dont le RAAV, la Coalition a fait son premier coup d'éclat le 14 février dernier en lançant sa campagne « *La culture, le cœur du Québec* » : *pour des carrières durables*, à l'occasion des rendez-vous de la main-d'oeuvre. Elle veut se faire voir pour s'assurer que dans la politique on inclut bien tout l'aspect de la reconnaissance de la spécificité du travail des artistes en général. La Coalition veut également s'assurer que le gouvernement du Québec reconnaisse l'apport qui est fait par les travailleurs dans le domaine culturel qui représente 3-4% de l'économie du Québec. Plusieurs actions ont été entreprises par la Coalition alors que d'autres sont à venir notamment en lien avec l'élaboration de la future Politique culturelle du Québec.

Candidature au conseil d'administration

Cette année plusieurs postes seront à pourvoir. Avec les années le portrait du milieu artistique change. Les artistes autochtones tout comme les nouveaux arrivants sont de plus en plus présents, alors que les pratiques artistiques évoluent

notamment au gré des nouvelles technologies. Au RAAV, nous avons cette volonté de rejoindre tous les artistes en arts visuels du Québec.

Nous souhaitons qu'ils se joignent à nous, qu'ils participent grâce à leur expertise à l'élaboration d'une vision d'avenir pour le RAAV. C'est pourquoi nous avons lancé un appel aux artistes professionnels afin qu'ils et elles s'impliquent dans la gouvernance de leur association.

Alors, s'il y en a parmi vous qui désirent présenter leur candidature, vous êtes les bienvenu-e-s.

AXE 3 - Développement de projets mobilisateurs et structurants

ENOAC - Entrepôt numérique d'œuvres artistiques contemporaines

Cette banque d'images innovatrice a été officiellement lancée en novembre 2015 après un an de travail acharné du développeur et du comité de réalisation du projet. Ce projet a bénéficié de deux subventions du CALQ mais malheureusement la demande de subvention pour la phase 3, déposée à l'automne dernier, dans le cadre du Plan culturel numérique du CALQ a été refusée dans une décision parvenue seulement en avril dernier. Malgré ce refus, le RAAV et ses partenaires, l'Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ), le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) et Illustration Québec (IQ) travaillent activement à l'élaboration d'un modèle d'affaires et d'un plan de développement de la plateforme qui permettrait d'en assurer la continuité tout en obtenant, nous l'espérons des subventions gouvernementales.

COVA-DAAV Droits d'auteur Arts visuels (anciennement connu sous le nom de CARCC)

La gestion des droits d'auteur en arts visuels a toujours été une préoccupation majeure du RAAV depuis sa fondation.

En 2014, le RAAV et CARFAC se sont alliés pour offrir à tous les artistes du Québec et du Canada les services d'une société de gestion collective renouvelée, administrée par des artistes dans l'intérêt des artistes, et qui leur offre des services adaptés à leurs besoins et à ceux des divers types d'utilisateurs de leurs œuvres (les musées, centres d'exposition, éditeurs de livres et revues, etc.). Cette société opère maintenant sous le nom français de Droits d'auteurs Arts visuels, et en anglais, Copyright Visual Arts. Elle conserve son nom corporatif de CARCC pour le moment. La société de gestion collective a maintenant un bureau à Montréal pour les artistes francophones et un à Ottawa pour les anglophones.

Au cours de la dernière année, le RAAV, à titre de partenaire, a poursuivi les mesures de revitalisation de la société de gestion de gestion COVA-DAAV en standardisant ses licences et en valorisant son service auprès des utilisateurs potentiels d'œuvres d'art.

Droits d'auteur Arts visuels a reçu en 2016 une subvention de 66 000\$ de Patrimoine Canada pour réaliser le projet de modernisation de son fonctionnement qui lui permettra à terme, nous espérons d'ici la fin de cette année, d'opérer un site internet pleinement transactionnel comme celui du RAAV. Le site sera également connecté à un dispositif d'octroi de licences en ligne de façon à faciliter la libération des droits.

Cet après-midi, l'une des interventions portera sur ce nouveau service de gestion de droits d'auteur offert aux artistes par le RAAV et CARFAC à travers leur société de gestion commune : Droits d'auteur Arts visuels / Copyright Visual Arts.

AXE 4 - amélioration des conditions de pratique professionnelle

Entente avec les Musées nationaux du Québec

En juillet 2016, le RAAV a conclu une entente générale avec les quatre grands musées nationaux du Québec soit, le MNBAQ, le MACM, le MCQ et le MBAM. Cette entente met en place un système de redevances de droits d'auteur exigibles par les artistes en arts visuels lors d'expositions en leurs lieux ainsi que des tarifs forfaitaires pour les diffusions d'œuvres accessoirement à ces expositions. Il s'agit pour nous d'une entente historique qui tient compte des intérêts de toutes les parties et qui s'inscrit parmi les efforts du milieu culturel de s'adapter à l'ère numérique.

Révision de l'entente avec l'Association des galeries d'art contemporain

Suite à la réception de commentaires reçus de la part de l'AGAC et de la Compagnie d'assurances Assur'ART, nous avons procédé à l'automne 2016 à quelques modifications au contrat-type d'exposition et de vente d'œuvres dans les galeries. En particulier, les parties ont apporté des précisions sur les obligations de garde et de conservation des galeries ainsi que le partage des responsabilités en matière d'emballage, de transport et d'assurances en conséquence.

Renouvellement de la grille tarifaire RAAV/CARFAC

Suite à des discussions avec différentes associations muséales nationales, le RAAV et CARFAC ont renouvelé pour une période de trois ans (à savoir de 2017 à 2019) la grille tarifaire proposée. Ces grilles sont publiées par CARFAC depuis 1968 et ont été uniformisées en 2004 en une seule grille RAAV/CARFAC.

Comme vous le savez, la grille tarifaire RAAV/CARFAC propose des tarifs minimums de redevances de droits d'auteur et d'honoraires professionnels. Cette grille est publiée chaque année à l'intention des artistes en arts visuels et des organismes de diffusion qui utilisent leurs œuvres. Pour un organisme de diffusion (musée, centre d'artiste, maison de la culture, etc.), la grille permet d'estimer les coûts à prévoir pour les redevances de droits d'auteur et les honoraires à payer aux artistes dans divers types de projets : exposition individuelle ou collective, publication d'un catalogue, mise en ligne d'images sur l'internet, projection d'une vidéo d'art... enfin, toutes les utilisations possibles sont couvertes par la grille tarifaire.

Rappelons qu'il s'agit de tarifs minimum recommandés que l'artiste peut négocier à la hausse. Dans tous les cas cependant, les artistes sont invités à demander au moins les tarifs minimum recommandés.

Relance des discussions avec la Ville de Montréal pour le réseau Accès culture (maisons de la Culture)

Au niveau municipal, le RAAV a relancé en cours d'année des discussions avec le service de la Culture de la ville de Montréal. Cette initiative fait suite à des informations que nous avons eues de la part de certains de nos membres invités à

exposer dans des lieux subventionnés de la Ville de Montréal, plus spécifiquement dans le réseau Accès culture, en contrepartie de redevances de droits d'exposition bien inférieures aux tarifs minimums recommandés par la grille tarifaire RAAV/CARFAC. Le RAAV est intervenu également au printemps dernier auprès de la commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports pour s'assurer d'un réel engagement de la Ville dans sa Politique culturelle en ce qui a trait aux droits d'auteur et aux droits de rétribution des artistes. Cette nouvelle Politique rendue publique en juillet dernier prévoit plusieurs engagements prometteurs dans le sens du respect du droit d'auteur en particulier. Nous vous invitons cependant à rester vigilant, à bien vérifier vos contrats de diffusion, et au besoin, à les faire analyser par le RAAV.

Mise en œuvre de l'entente avec le Musée des Beaux-Arts du Canada

(En parlant de moment historique...) suite à la conclusion de l'entente avec le Musée des Beaux-Arts du Canada en mars 2015 en vertu de la Loi (fédérale) sur le Statut de l'Artiste, le MBAC d'une part, et le RAAV et CARFAC, d'autre part, ont mis en place un comité conjoint supervisant son application. Le comité conjoint formé de représentants des parties s'est réuni formellement à deux reprises depuis l'entrée en vigueur de ladite entente en plus d'échanger des informations par courriel afin de régler certains détails administratifs. (Comme le temps passe vite), le RAAV et CARFAC se préparent déjà pour les négociations relatives au renouvellement de l'entente qui prendra fin le 31 mars 2018. Le renouvellement de cet accord-cadre servira d'exemple pour la négociation d'autres ententes et de normes avec des diffuseurs de juridiction fédérale, dont les musées et centres d'art. Le RAAV amorcera l'année prochaine, en collaboration avec CARFAC, des négociations avec d'autres diffuseurs fédéraux qui restent à identifier en date des présentes.

Révision de la Loi sur le droit d'auteur

Comme vous le savez, la Loi sur le droit d'auteur doit faire l'objet d'une révision obligatoire qualifiée de parlementaire tous les cinq ans. La plus récente ayant eu lieu en 2012, cette révision devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année et tout porte à croire que le gouvernement entamera sous peu un processus de consultations. Au cours de la dernière année, le RAAV, en collaboration avec CARFAC, a préparé le terrain en rencontrant des responsables des Ministères concernés pour les sensibiliser à l'importance du respect des droits d'exposition et à la nécessité de mettre en place un droit de suite.

Formation professionnelle (la totalité du rapport de la formation - Annexe B, est disponible sur notre site Internet)

Comme par les années passées le RAAV a offert aux artistes en arts visuels des formations adaptées à leurs besoins dont neuf au volet Montréal et deux formations au volet multirégional. Voici un aperçu des formations offertes :

- Adapter ses activités culturelles : porte d'entrée en milieu scolaire
- Comment vendre ses œuvres sans perdre son âme? Introduction à la commercialisation et au marketing adaptés aux arts visuels
- Les Marchés de l'Art — Créer et chiffrer la valeur marchande de ses œuvres
- Gérer et développer sa présence en ligne

- Se donner les moyens de ses ambitions : Financer ses projets artistiques
- Vendre et coordonner son projet d'art public
- Pourquoi et comment l'artiste en arts visuels doit penser à sa planification successorale
- Atelier d'écriture pour artiste en arts visuels
- Archives et inventaires. Comment s'y retrouver?

Les formations ont été particulièrement prisées cette année et les commentaires reçus très positifs. Par ailleurs, en prévision de la mise à jour de sa politique de formation continue, et afin de répondre précisément aux besoins de formation de sa « clientèle », le RAAV a entrepris de rédiger un plan triennal. Celui-ci a été rédigé à partir de la somme d'informations recueillies via un sondage tenu durant trois mois, soit de décembre 2015 au mois de mars 2016 auprès des artistes en arts visuels. Quant à la Politique de formation continue, elle devrait voir le jour avant la fin de l'année 2017.

Fonds Serge-Lemoyne

Comme vous le savez, la mission du Fonds Serge-Lemoyne est d'offrir un soutien ponctuel aux artistes professionnels vivant une situation de crise. Accidents de travail, maladies, incendie d'atelier et autres, depuis sa mise sur pied il y a 7 ans maintenant, notre Fonds aura soufflé un vent d'espoir et de sympathie sur les artistes les plus démunis. Ainsi du mois de novembre 2016 au mois d'avril 2017, le Fonds Serge-Lemoyne est venu en aide à quatre artistes professionnels pour un montant total de 7 800 \$.

Financièrement, le Fonds va bien. Au 31 mars 2017, le Fonds Serge-Lemoyne, avait accumulé environ 24 200 \$. Ce montant, nous le devons majoritairement aux membres du RAAV, qui année après année par le biais de leur cotisation annuelle participent à la vitalité du Fonds. Il nous faut toutefois, souligner cette année le généreux don de 16 000 \$ provenant de l'illustrateur Claude Robinson. En effet, le 23 février dernier, le Fonds Serge-Lemoyne et les 5 autres Fonds artistiques chapeautés par la Fondation des artistes (FDA), les Fonds Yves-Thériault (écrivains), Jean-Carignan (musiciens), Prévost-Bussièrès (techniciens de scène), ARRQ (réalisateurs) et SARTEC (scénaristes) se sont partagés le solde restant du Fonds Claude Robinson, soit un montant de 81 087,51 \$.

Encore une fois, au nom du conseil d'administration, mais surtout au nom de l'ensemble des artistes en arts visuels, merci Monsieur Robinson pour votre grande générosité à l'égard de la communauté artistique.

Par ailleurs il convient de mentionner le travail continu afin de trouver des façons de consolider notre mission et notre action auprès des artistes en arts visuels dans le besoin, pour qu'avec le temps, nous puissions bâtir un Fonds plus solide qui générera des intérêts. Dans cet ordre d'idée, le RAAV a pris l'initiative de rencontrer Marie-Ève Bolduc, la fille de Serge Lemoyne qui a offert gracieusement à la FSL d'utiliser une reproduction d'une œuvre de son père comme véhicule promotionnel de notre Fonds. Il est aussi question de s'arrimer dans le futur à des événements « hommage » à Serge Lemoyne.

Étant donné que le Fonds Serge-Lemoine n'a pas d'employés en tant que tels, les choses avancent tranquillement, mais sûrement et nous continuerons de vous informer au fur et à mesure des avancements.

Conclusion

En guise de conclusion, nous pourrions parler d'une année riche en changements et en adaptation. Nouvelle direction, nouveau plan quinquennal et plusieurs beaux défis qui se dessinent à l'horizon et dont le RAAV prendra part dans l'intérêt de l'ensemble des artistes en arts visuels.

Certains d'entre vous peuvent avoir l'impression que les choses avancent lentement. Mais ce n'est pas le cas. Même si nous avons des objectifs à atteindre, n'oublions pas que nous avons aussi des acquis à protéger. Et c'est en travaillant main dans la main que nous y arriverons.

POUR TERMINER, je tiens à remercier l'équipe solide que constituent les employés du RAAV. Une équipe dédiée à la cause des artistes, d'une grande efficacité, et qui accomplit un travail énorme. Merci à Nathalie Dussault, Coordinatrice au développement professionnel, à Joanna Piro aux communications et bien sûr au fidèle Sylvain Faucher, Adjoint à l'administration et responsable de la comptabilité et du site internet. Soulignons aussi le travail de Samar El Chemali, qui occupait le poste de Chargée de projets à la gestion des membres et des droits d'auteur et qui nous a quittés en avril dernier.

J'en profite pour remercier également mes collègues du Conseil d'administration et à tous ceux et celles qui donnent leur temps bénévolement dans la réflexion et l'avancement des différents dossiers. Nous avons des postes à pourvoir au Conseil et je vous invite à solliciter un mandat auprès de vos collègues lors des élections qui auront lieu au cours de notre assemblée.

Moridja Kitenge Banza

Président